

22 fév 2017 -14:39

« Recherche assistante administrative de sexe féminin » : un employeur condamné

Bruxelles, le 22 février 2017 – Grâce à l'action de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, le tribunal du travail de Bruxelles a condamné, le 9 novembre 2016, un employeur pour discrimination fondée sur le sexe dans le domaine de l'accès à l'emploi, après avoir refusé à un homme un poste « d'assistante administrative ».

Après avoir répondu à une offre d'emploi pour un poste « d'assistante administrative » dont toutes les spécifications requises étaient libellées au féminin (par exemple, « vous êtes très rigoureuse, organisée et débrouillarde »), un candidat masculin a décidé d'y postuler, ayant des qualifications dans le domaine administratif. Sa candidature fut rejetée au motif que l'employeur recherchait « comme précisé dans l'annonce [...] une assistante administrative, de sexe féminin ».

Le candidat a sollicité l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes qui, après avoir tenté vainement de trouver une solution par le biais d'une conciliation, a introduit l'affaire en justice.

Le tribunal du travail de Bruxelles a condamné, conformément à la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre la discrimination entre les femmes et les hommes, l'employeur à payer une indemnisation financière de 5.308,59€, l'équivalent à trois mois de rémunération brute, à la victime et une indemnité de 1€ symbolique à l'Institut.

Les discriminations dans l'accès à l'emploi

Pour le directeur de l'Institut, Michel Pasteel, cette affaire illustre l'ampleur des stéréotypes dans notre société : « Trop souvent encore le sexe des candidat-e-s, qu'ils soient hommes ou femmes, est encore perçu comme le reflet de leur compétences professionnelles. Bien que les caractéristiques fondées sur le sexe ne peuvent pas être utilisées pour exclure un candidat, on constate encore chez certains employeurs des convictions selon lesquelles un homme ou une femme est plus ou moins indiqué-e pour exercer une certaine fonction ».

Les signalements introduits auprès de l'Institut confirment l'ampleur du phénomène. Le travail est le domaine où les discriminations sont les plus courantes. Ce sont principalement des femmes qui en sont victimes, même si, comme cette affaire le montre, des hommes sont parfois également concernés. Plus d'un signalement sur 3 est lié au recrutement et à la sélection (37%). Or, la discrimination dans l'accès à l'emploi est interdite comme toute autre forme de discrimination dans le domaine de l'emploi.

Toute plainte ou demande d'information relative à une discrimination fondée sur le sexe peut être adressée gratuitement et en toute confidentialité à l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes via le numéro vert 0800/12.800, via email (egalite.hommesfemmes@iefh.belgique.be) ou via le site internet (<http://igvm-iefh.belgium.be>).

Contact presse

Institut pour l'égalité des femmes et des hommes

Liesbet Vanhollebeke

Tel. : 02 233 41 75

E-mail : liesbet.vanhollebeke@igvm.belgie.be

Créé en décembre 2002, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes est l'institution publique fédérale indépendante qui a pour mission de garantir et de promouvoir l'égalité des femmes et des hommes, de combattre toute forme de discrimination ou d'inégalité fondée sur le sexe, et ce par l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre légal adapté, de structures, de stratégies, d'instruments et d'actions appropriés.

Toute personne, victime de discrimination fondée sur le sexe, peut s'informer sur ses droits ou déposer plainte gratuitement et en toute confidentialité auprès de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes via le numéro vert 0800/12.800 ou via son site internet <http://igvm-iefh.belgium.be>.

Institut pour l'égalité des femmes et des hommes
Rue Ernest Blerot 1
1070 Bruxelles
Belgique
+ 32 2 233 44 00
<http://igvm-iefh.belgium.be>

Komlan Toulassi-Mensah
Contact de presse
+32 2 233 52 82
komlan.toulassi-mensah@iefh.belgique.be

Liesbet Vanhollebeke
Experte en communication
+32 233 41 75
liesbet.vanhollebeke@igvm.belgie.be